

POUR
TESSANCOURT
la lettre municipale

N°8 novembre 2003

9 mois de reconstruction

L'orage du 7 mai 2000 vers 21h30 a été d'une violence extrême et fait date dans la mémoire des habitants du village foudroyant le clocher de l'église. La chute de la partie supérieure du clocher a entraîné de nombreux dégâts notamment au toit de l'église, aux véhicules stationnés à proximité ainsi qu'à quelques toits de maisons !

Depuis cette date, les élus, les experts, les assureurs et l'architecte en chef des monuments historiques n'ont pas oublié ce dossier.

De longues procédures ont été nécessaires pour gérer cette affaire (expertises, appels d'offres, ouverture de la carrière de Saillancourt, etc....), enfin, depuis octobre 2003 les premières entreprises ont commencé le travail d'installation du chantier et le montage de l'échafaudage.

L'extraction des blocs de pierre à la carrière de Saillancourt (95) est terminée. Les blocs ont été acheminés dans les ateliers de l'entreprise MPR à Aubergenville.

La durée des travaux est prévue pour 9 mois, l'horlogerie sera entièrement remise en état, ainsi que les planchers supportant les cloches ; et celles-ci tinteront comme au temps jadis.



31 mètres en haut de l'échafaudage.



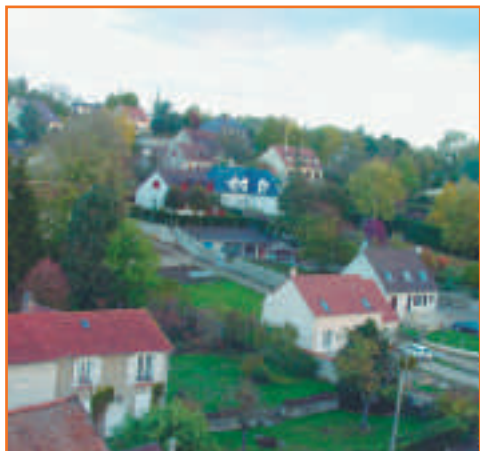
40 m³ de pierres sont nécessaires.



La cloche est baptisée "Grégoire".



Un LIEN et du Projet d'Aménagement et de



Lors de la réunion publique qui s'est tenue le 26 septembre 2003 à la mairie, l'aménagement et le développement de la commune pour les 10 prochaines années ont été déterminés. Elles seront accompagnées de règles et de règlements particuliers pour chaque zone. Ce projet sera adopté en avril 2004, lors d'une réunion publique. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) proposé est construit selon les recommandations de la loi française. C'est-à-dire que les choix et les orientations proposés sont en corrélation avec les recommandations de la loi française, c'est ce que nous appelons un LIEN. Et du SENS avec votre choix d'habiter dans la commune et de préserver le plus longtemps possible.

6 AXES DE DÉVELOPPEMENT :

-LE PAYSAGE et L'ENVIRONNEMENT - LES EQUIPEMENTS PUBLICS - LES SERVICES - LES TRANSPORTS, VOIRIE et RESEAUX VIAIRES - LE BATI - LA DEMOGRAPHIE

1- LE PAYSAGE ET L'ENVIRONNEMENT

Préserver le milieu naturel et la qualité de vie sur le village.

Protéger et préservation des espaces naturels (côteaux, zones humides, coulée verte, berges).

Protéger les espaces boisés.

Préserver les secteurs agricoles.

Protéger les haies et bosquets.

Repérer les fermes existantes, accompagner les projets de mutation pour des usages touristiques.

Intégrer dans tous les projets la loi Paysage et Environnement ainsi que la charte paysagère.

2- LES EQUIPEMENTS PUBLICS

Acquérir des zones foncières.

Créer des zones de stationnement

Améliorer la sécurité des piétons.

Acquérir ou construire des bâtiments pour des usages communaux.

Préserver les bâtiments publics.

3- LES SERVICES OU COMMERCES

Accompagner la mise en place d'un commerce de proximité.

Encourager à la création d'une structure d'accueil pour personnes âgées.

Sécuriser l'accès de la discothèque à partir du giratoire donnant sur la RD 28.

4- LES TRANSPORTS, VOIRIE et RESEAUX VIAIRES

Maintenir et améliorer le réseau communal.

Préserver et réaffecter au domaine communal voies, sentes et chemins.

Préserver et entretenir sentes, chemins et voies cavalières.

Rouvrir les chemins piétonniers.

Mettre en place une signalétique touristique avec le Parc naturel régional du Vexin français.

5- LE BATI

Uniformiser un bâti dans l'esprit du Parc naturel régional du Vexin français.

Améliorer et appliquer les recommandations du Parc naturel régional du Vexin français.

Respecter une délivrance moyenne annuelle de 2,5 permis de construire par an (Parc naturel régional).

Veiller à ce que chaque permis de construire respecte les contraintes et les recommandations du Parc naturel régional.

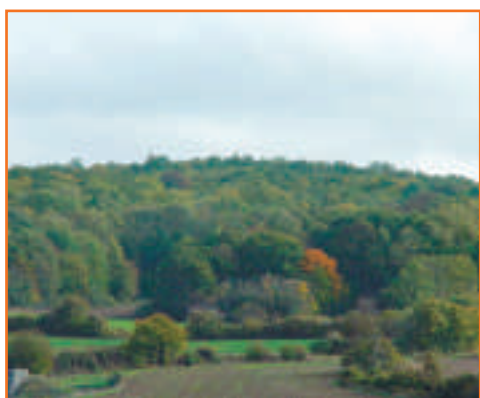
Intégrer pour chaque nouveau permis de construire l'enfouissement des réseaux (EDF et T). Raccorder les constructions nouvelles sur les réseaux collectifs (réseaux pluviales et eaux usées).

6- LA DEMOGRAPHIE

Respecter la gestion du flux par une délivrance de 2,5 permis de construire par an.

A raison de 4 personnes par nouveau foyer ce qui donnera en 2013 1050 habitants

Pour information 1990 = 820 habitants, 1999 = 928 habitants prochain recensement en 2007



SENS

Développement Durable

rie, les élus ont présenté les orientations pour
s années. Ces orientations seront le lien pour
ce l'ancien POS Plan d'occupation des sols).
e travail terminé vous sera présenté en mars ou

on un schéma simple : un lien et du sens.
ndations du Parc naturel régional du Vexin
ce village ayant un caractère rural qu'il faudra

Maurice Reubrecht, maire de Tessancourt

ICES ou COMMERCES - LES TRANSPORTS,

NT

de l'Aubette, rivière, bois et bosquets).

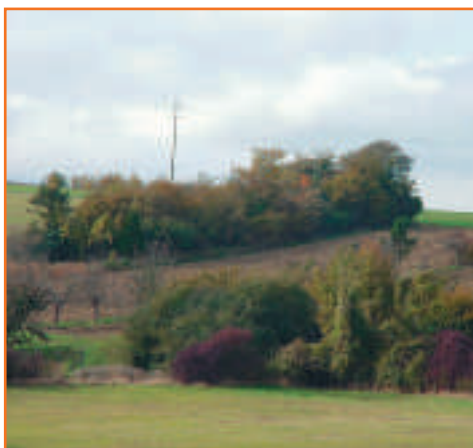
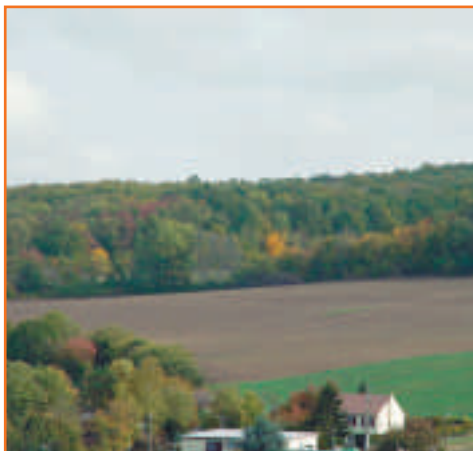
iques et ou pédagogiques.

e du Parc naturel régional du Vexin français.

TAIRES

el régional du Vexin français.3 à 5)
ns des monuments historiques
élécom)
usées)

06.



Nouvelle cantine



En septembre dernier la nouvelle cantine scolaire a ouvert ses portes offrant un espace plus confortable pour les enfants ainsi que pour le personnel de service.

Cette cantine scolaire peut accueillir jusqu'à 60 enfants. Une cuisine a été réalisée répondant aux nouvelles normes d'hygiène et de sécurité (par exemple entrée des denrées séparée de la sortie des déchets). La commune conserve le principe de liaison froide avec la société de restauration SAGERES.

Cette construction termine la troisième phase du contrat rural avec un financement du Conseil régional de l'Ile-de-France de 80 %. Il n'y a pas eu de dépassement budgétaire pour la construction de cette cantine.

Un règlement de fonctionnement a été adopté par le conseil municipal du 18 juin 2002.

La surveillance et l'aide aux repas sont assurées par Mesdames Martine Bourgeois, Lydie Seheux et Monique Demolliens.

En chiffres

Construction de la cantine

104 129, 26 € HT

Mobilier vaisselle, électroménager

13 883, 35 € HT



Fleurir le village



Premier **Jardin d'automne** le 4 octobre 2003 au parc de l'Aubette. Lors de ce bel après-midi ensoleillé, les amateurs de jardin ont pu échanger plantes et conseils autour d'un café ou d'un chocolat chaud offerts par le comité des fêtes. Cette manifestation a été organisée par le comité des fêtes et la commission environnement avec la participation des Jardiniers de France. La commission environnement a profité de cette journée pour présenter la maquette "Projet embellissement de la commune", celle-ci est visible au secrétariat de la mairie. Les membres de la commission vous invitent à donner un avis sur cette étude, ou même émettre des idées et vous remercient d'avance de l'intérêt que vous portez à leurs travaux

Projets d'exposition historique et picturale

- En début d'année, une exposition axée sur la présentation historique du village est programmée, (la date restant à définir). Si vous possédez des documents anciens, articles, photos, merci d'entrer en contact avec Céline Roletti à la bibliothèque attenante à la mairie (01 30 99 43 49).

- En juin, une animation est prévue autour de la peinture des impressionnistes. Ce sera également l'occasion d'exposer les œuvres des artistes peintres et amateurs du dimanche de Tessancourt. Vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître auprès de Céline Roletti à la bibliothèque municipale (01 30 99 43 49).

Jouer au tennis

Si vous voulez profiter du court de tennis qui vient d'être refait au parc de l'Aubette, adressez-vous à l'Association de tennis de Tessancourt (ATT), en sachant que les cotisations sont de : 25 € pour une carte familiale ; 15 € pour une carte individuelle + de 18 ans ; 10 € pour une carte individuelle - 18 ans ; 0,50 ct pour les invités. Prévoir une photo d'identité, pour votre carte d'adhérent. Par ailleurs, l'association propose aux Taxicuriens un calendrier vendu 1,50 €. Contacts auprès de la mairie : 01 34 74 22 15 ou du président de l'ATT, Didier Herbin : 01 30 22 11 92.

A l'occasion du Téléthon, l'association envisage un fil rouge le 6 décembre. Les personnes intéressées (enfants, adultes) sont invitées à se faire connaître à la mairie avant le 5 décembre.

S'inscrire sur les listes électorales

Afin de pouvoir voter les 21 et 28 mars 2004 aux **élections régionales** et le 13 juin 2004 à l'**élection au parlement européen**. Les demandes d'inscription et les réclamations seront reçues à la mairie. Inscription (à conditions d'avoir 18 ans révolus au 29 février 2004) jusqu'au mercredi 31 décembre 2003 inclus, le mardi 9h/12h et 13h30/20h ; jeudi 13h30/17h30 ; vendredi 10h/12h et 13h30/17h30 ; samedi 9h/11h30 sauf les 13 et 20 décembre et 17 janvier. Réclamations devant le Tribunal d'Instance du 11 au 20 janvier 2004.



Monsieur Joël Vilatte est subitement décédé le 5 août 2003 à l'âge de 51 ans. Il était employé à la commune comme agent d'entretien titulaire depuis 1994. Les élus de Tessancourt remercie toutes les personnes qui ont accompagné Joël Vilatte à sa dernière demeure.

Depuis le 3 novembre, Eric Boissac est nommé au poste laissé vacant, l'équipe municipale lui souhaite la bienvenue.

Dimanche 23 novembre

EXPO ARTISANALE

Entrée libre à l'exposition artisanale organisée par l'association LAR, (Loisirs artisanat rencontres), dans la salle des fêtes de la mairie de 10h à 18h..

Dimanche 23 novembre

COMÉDIE MUSICALE

Sortie avec le Comité des fêtes à 14h au Palais des congrès pour assister à la comédie musicale " Les demoiselles de Rochefort ".

Samedi 29 novembre

BANQUET DES ANCIENS

C'est au restaurant Saint Pierre de Condécourt que les seniors sont conviés cette année par le CCAS (Centre communal d'action sociale), au repas annuel des anciens.

Samedi 6 décembre

TÉLÉTHON



À la mairie, à partir de 14h, le comité des fêtes et des bénévoles se mobilisent avec vous contre les myopathies. Au programme du Téléthon : un relais sportif

course pédestre, animations ayant trait au cinéma dont un puzzle géant ; marché de Noël ; en soirée tarot et belote.

Dimanche 14 décembre

NOËL AU PHARAON



Nouvelle fête à la discothèque " Le Pharaon "car à l'occasion de son arbre de Noël, la municipalité convie à 15h tous les enfants du village nés entre 1991 et 2000, accompagnés de leurs parents. Spectacle et surprises offerts par le propriétaire des lieux, Welly Ouareski.

Samedi 17 janvier

VOEUX DU MAIRE

Vous êtes tous conviés à 11h30 à la salle des fêtes.